

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction de la Culture et
de la Jeunesse

E25

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed OUBRAÏMA, Yasmina ATTAFF, Déli TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Déli TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAFF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote : 2

Zineb ZOUAOUI, Nadia MOUADDINE (représentée par Yasmina ATTAFF)

Nombre de votes pour : 35

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de l'avenant n°9 de la convention d'objectifs établie entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la convention d'objectifs signée entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir le 5 février 2019,

Considérant la demande de subvention présentée par le Tamanoir auprès de la ville de Gennevilliers pour la promotion du Tamanoir et les obligations juridiques et financières,

Conformément à l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23 000€,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°9 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir permettant le versement de l'avance de la subvention d'un montant de 90000€. Le solde de la subvention d'un montant de 61 500€ sera versée après le vote du budget .

Article 2 : Cette subvention est imputée sur l'enveloppe 4746, chapitre 65, nature 6574.

En raison des fonctions exercées dans cette association Zineb ZOUAOUI, Nadia MOUADDINE (représentée par Yasmina ATTAF), ne prennent pas part au vote.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 20/12/22

Affiché le 20/12/22

Exécutoire le 20/12/22



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Leclerc", with a long horizontal stroke underneath.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022